

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2024

Le 8 novembre 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 4 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

CAZORLA Dominique

DEFOND Thérèse

GOUTORBE TORRE Jeannine

CHABRIER Alexandre

FORET Clotilde

MOREL Nathalie

DEFOND Marion

GIBERT Maryline

Étaient absents : BLANCO Jordan, CHABONNIER Jérôme, PENT Damien

Secrétaire de séance : CHABRIER Alexandre

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 octobre 2024
- Approbation du programme de travaux dans la forêt communale
- Cotisation annuelle à la SPA
- Devis pour le remplacement d'une fenêtre du dépôt communal
- Etude de la demande d'extension d'une heure du temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de mairie
- Projets de demandes de subventions pour les travaux prévus en 2025 : accessibilité PMR des toilettes de la place de l'école, aménagements de places
- Questions diverses

La demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

- Vente de bois dans trois petites parcelles communales à Laurent.

### [Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2024](#)

Le compte rendu de la séance du 4 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### [Ordre du jour : Approbation du programme de travaux dans la forêt communale](#)

Monsieur le Maire rappelle que le défrichement réalisé cet automne dans le cadre du projet de parc photovoltaïque du Limouzat entraîne une compensation financière ciblée sur la filière bois.

Pour être plus cohérent, le programme de travaux dans la forêt communale adopté le 4 octobre a subi quelques modifications, en conséquence de quoi, la délibération 2024-48 est annulée.

Le programme d'amélioration s'étend sur près de 3 ha dans les parcelles 3 et 4 (entre la Bessie et Calinon) et consiste à nettoyer des zones au boisement de faible valeur, et à les replanter de plus de 1200 arbres. Le montant des travaux s'élève à 12 245,35 € TTC, intégralement compensé par la société Tenergie.

La protection des jeunes plants contre les dégâts dus au gibier fait l'objet d'un programme supplémentaire s'élevant à 5 169,75 € HT.

Le conseil municipal approuve, à main levée et à l'unanimité, ces deux programmes et les devis correspondants. Il autorise monsieur le Maire à déposer la demande de compensation auprès de la Direction Départementale des Territoires.

### Ordre du jour : Cotisation annuelle à la SPA

La commune de St-Priest-la-Prugne a délégué à la Société Protectrice des Animaux la gestion de la fourrière communale en ce qui concerne les chiens. Le montant de la cotisation annuelle a augmenté et s'élève, pour la prochaine année, à 184,90 € TTC.

Le conseil municipal approuve ce montant, à main levée et à l'unanimité.

### Ordre du jour : Devis pour le remplacement d'une fenêtre du dépôt municipal

La fenêtre du dépôt communal exposée à l'ouest n'est plus étanche et doit être remplacée.

La proposition de prix de l'entreprise Vallas, de St-Priest-la-Prugne, d'un montant de 1 140 € HT est validée, à main levée et à l'unanimité

### Ordre du jour : Etude de la demande d'extension d'une heure du temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de mairie

Devant l'augmentation et la complexification des tâches administratives qui affectent le secrétariat de mairie, la secrétaire de mairie demande qu'une heure de travail hebdomadaire supplémentaire lui soit octroyée.

Le conseil municipal accède à cette demande, à main levée, à l'unanimité.

### Ordre du jour : Projets de demandes de subventions pour les travaux prévus en 2025 : accessibilité PMR des toilettes de la place de l'école, aménagements de places

Considérant que les toilettes publiques situées place de l'école ne sont pas configurées pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et qu'elles sont fermées en hiver, n'étant pas protégées du gel, il y a lieu d'offrir au public des toilettes fonctionnelles disponibles toute l'année.

D'autre part, il est envisagé d'installer un point d'eau le long du mur, côté école, pour desservir la deuxième moitié du cimetière et de prolonger la conduite d'eau prévue à cet effet en bordure de la petite place. Celle-ci sera rendue plus accueillante et aménagée en parking pour désengorger la place de l'école aux moments d'affluence (sortie de classe, réunions...)

Des devis seront demandés auprès des différents corps de métiers en vue du conseil de décembre.

### Ordre du jour ajouté : Vente de bois

A la suite des coups de vent violents de l'été et de l'automne, des sapins ont été renversés dans des petites parcelles de forêt appartenant à la commune, derrière Laurent, et isolées au milieu d'une vaste étendue coupée à blanc.

Il est apparu qu'il était judicieux de couper l'ensemble des arbres pour éviter de nouveaux chablis. La superficie de l'ensemble étant réduite (< 5000 m<sup>2</sup>), ces parcelles ne sont pas soumises au régime forestier. La Sarl SEIGNOL a fait la meilleure proposition à 6 070 €, soit 200 € de plus que la seconde offre.

Le conseil municipal valide l'offre de la Sarl Seignol, à main levée, à l'unanimité, et autorise monsieur le maire à signer l'accord de cession.

## Ordre du jour : Questions diverses

- **Reprises de concessions au cimetière**

Considérant qu'il reste encore beaucoup d'emplacements libres dans le cimetière et que les travaux de mise à disposition des anciennes concessions pouvant être reprises sont relativement onéreux, la procédure de reprise de concessions est interrompue.

- **Demande d'achat de l'ancien terrain de pétanque situé impasse de Lodève par des riverains.**

A la suite de plusieurs demandes et rencontres, il a été décidé de partager et de vendre cet espace communal qui n'était plus utilisé entre :

- M. Martin, pour la partie gauche proche de son garage,
- M. Garcia, pour la partie droite, afin de dégager un accès à sa propriété en contre bas,
- M. Gardette, pour la partie médiane.

Le prix de vente est de 8 € le mètre carré. Les frais de bornage et d'enregistrement sont à la charge des acheteurs.

La séance est close à 23h.

Le Président,



Le Secrétaire,

